

## Inscriptions

- **Inscriptions toute l'année !**
- **Permanences en juillet et août : 1ere semaine de juillet et 15 derniers jours d'août**
- **Détails pratiques : présenter la carte d'identité, la carte SIS et la carte bancaire du jeune accompagné d'une personne responsable si mineur.**
- **Frais : l'inscription est gratuite mais des frais pour photocopies, livres,...seront réclamés.**
- **Une liste pour l'équipement de travaux pratiques vous sera remise.**

## Les conditions d'inscriptions :

Pour être inscrits dans l'enseignement en alternance (en formation article 49 \*) :

En 3<sup>ème</sup> année professionnelle

- Il faut avoir, au moment de l'inscription, 15 ans accomplis et répondre à l'une des conditions suivantes :
  - **Avoir réussi le premier degré (CE1D) de l'enseignement secondaire.**
  - **Ou bien être avoir une attestation d'orientation vers une 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire**
  
- NB : peut également être inscrit tout élève qui répond aux trois conditions suivantes :
  - Ne pas satisfaire aux dispositions de l'équivalence des diplômes et certificats d'études étrangers ;
  - Faire l'objet d'un avis favorable du Conseil d'admission ;

- Etre âgé de 16 ans avant le 31 décembre qui suit le début de l'année scolaire.
  
- Les élèves majeurs de plus de 18 ans et de moins de 21 ans peuvent s'inscrire sous réserve d'avoir conclu soit :
  - Un contrat de travail à temps partiel
  - Toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation.
  - Une convention d'insertion socio-professionnelle (pendant l'année scolaire qui suit celle de leur inscription dans le CEFA) pour les élèves inscrits dans un CEFA avant le 31 décembre de l'année où ils atteignent l'âge de 18 ans.
  
- Les élèves majeurs de plus de 21 ans et de moins de 25 ans peuvent s'inscrire sous réserve d'avoir conclu soit :
  - Un contrat de travail à temps partiel
  - Toute autre forme de contrat ou de convention reconnue par la législation.
  
- Pour les élèves venant de l'enseignement spécial, le passage vers l'enseignement ordinaire est possible mais nécessite le respect de plusieurs conditions. Pour de plus amples informations, prenez contact avec le CEFA.
  
- Pour les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) l'inscription est également possible selon conditions.

\*les conditions d'accès à chacune des années d'études sont les mêmes que celles de l'enseignement secondaire à temps plein et les diplômes sont identiques.

Info : 081/ 582 228 ou 081/ 255 182